



Les négociations collectives sont une pierre angulaire des milieux de travail justes et équitables.

Votre convention collective précise la rémunération et les conditions de travail de tous les enseignants de votre conseil scolaire.

Beaucoup des conditions de travail que les enseignants pourraient aujourd'hui tenir pour acquises, telles que les congés médicaux ou le plafonnement du temps d'enseignement, ont été obtenues au prix de difficiles négociations collectives, parfois en acceptant des concessions sur d'autres points. Les défenseurs du processus de négociation collective croient que les intérêts des travailleurs sont mieux servis et progressent davantage lorsque les travailleurs s'expriment et agissent ensemble. L'union fait la force.

Chaque enseignant employé par un conseil scolaire public, séparé ou francophone de la province est membre d'une convention collective. L'ATA travaille actuellement à la création d'une série de courtes vidéos pour vous permettre de bien comprendre le processus de négociation collective.



Balayez le code QR pour consulter la liste complète de vidéos sur les négociations collectives.



The Alberta Teachers' Association



Négociations centrales et locales

Les négociations des enseignants de l'Alberta comprennent deux étapes : les négociations centrales et les négociations locales. Ces deux étapes doivent être terminées avant que la convention collective ne devienne officielle.

Une phase préliminaire des négociations centrales consiste à déterminer quelles revendications seront abordées durant les négociations centrales et lesquelles seront abordées lors des négociations locales.

Votre entente définitive tient compte du résultat des deux phases de négociations.

Qui vous représente?

L'ATA s'appuie sur une méthode de représentation démocratique pour faire en sorte que les besoins des membres soient pris en compte au cours des négociations. Votre représentation est assurée par des enseignants en exercice élus par vous et vos collègues.

Négociations centrales

Les enseignants sont représentés par l'ATA provinciale. Le Conseil exécutif provincial, ou CEP, de l'ATA dirige le travail de l'ATA lors des négociations centrales. Les membres du CEP sont des enseignants élus tous les deux ans dans le cadre d'un scrutin auquel vous êtes appelé à participer.

Le Comité de négociation de la table centrale, ou CNTC, est chargé de mener les négociations. Il comprend cinq membres du CEP et des membres du personnel de l'ATA, dont des négociateurs professionnels et d'autres experts du domaine des relations de travail et des questions économiques.

L'employeur est représenté par la Teachers' Employer Bargaining Association, ou TEBA. La TEBA

rassemble des représentants des conseils scolaires et des représentants du gouvernement provincial.

Négociations locales

Les enseignants sont représentés par deux groupes : le Comité du bien-être enseignant, ou CBE, et le Sous-comité de négociation, ou SCN.

Le CBE est formé d'enseignants, le plus souvent élus lors de l'assemblée générale annuelle de votre section locale de l'ATA, de votre représentant de district de l'ATA provinciale et d'un négociateur professionnel membre du personnel de l'ATA. Le CBE dirige toutes les activités ayant trait aux négociations locales.

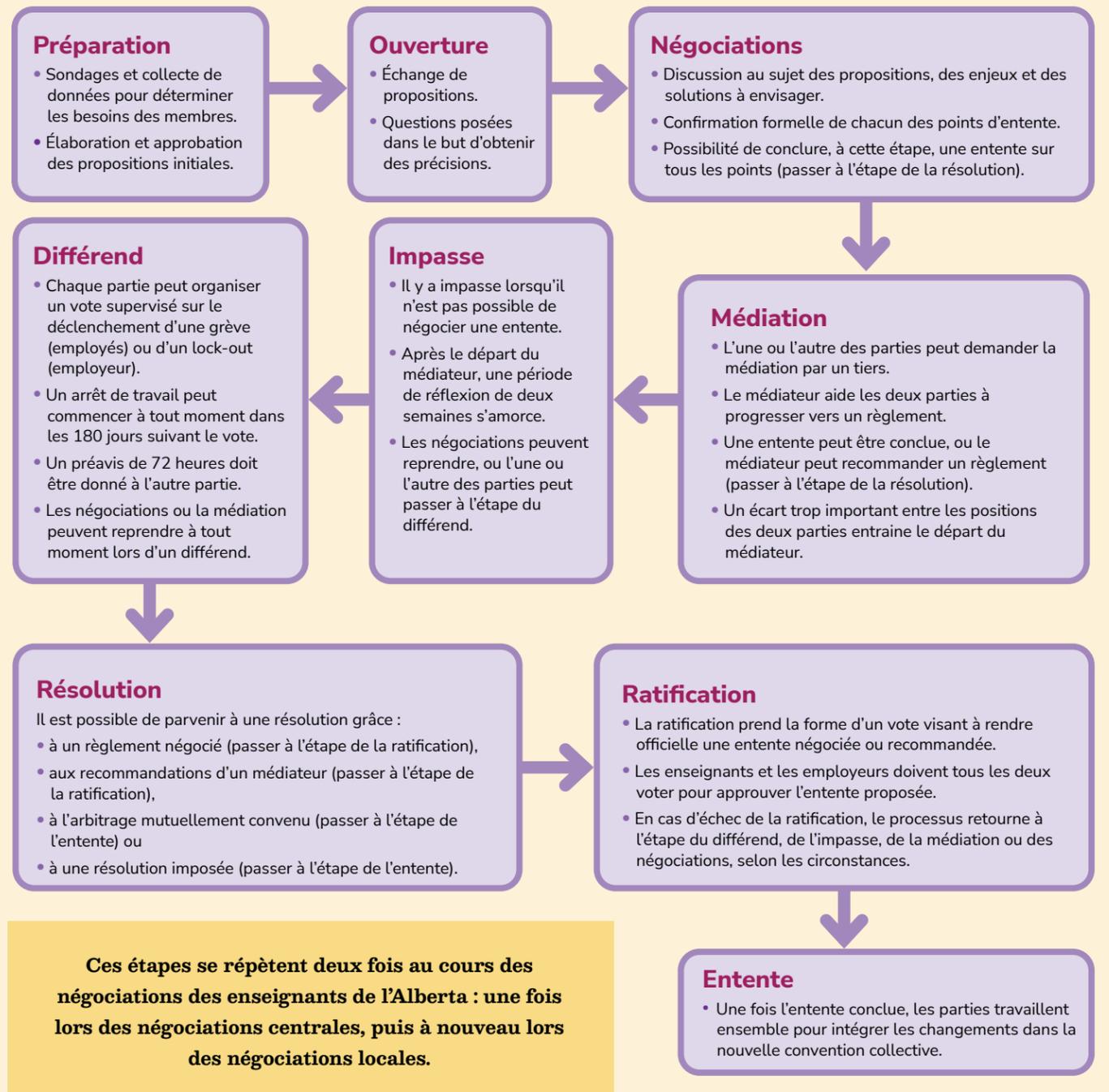
Le SCN est un groupe plus restreint élu parmi les membres du CBE pour mener les négociations en tant que telles.

Le conseil d'administration dirige les négociations pour le compte de l'employeur. L'équipe de négociation peut inclure des conseillers scolaires, des directeurs généraux, des secrétaires-trésoriers, des directeurs des ressources humaines et d'autres membres du personnel des conseils scolaires.

Processus de négociation

Le processus de négociation peut sembler long, confus et complexe aux yeux de la plupart des enseignants. En réalité, chaque ronde de négociations se présente différemment et il existe de nombreux moyens d'en arriver à une résolution.

Voici un bref survol du processus pour vous aider à comprendre le déroulement habituel des négociations. On vous présente ici toutes les étapes pouvant faire partie d'une ronde de négociations. Certaines d'entre elles doivent avoir lieu à chaque ronde de négociations, alors que d'autres ne surviennent qu'en cas de besoin.



Quel est mon rôle?

Les enseignants ont une influence déterminante sur le déroulement des négociations. Après tout, la convention vous appartient. L'ATA s'appuie sur une démarche démocratique pour faire en sorte que les besoins des membres soient pris en compte dans le processus de négociation.

Dès le début des négociations, nous effectuons des sondages et organisons des groupes de discussion pour savoir quelles sont, selon vous, les questions qui doivent être abordées. Des élections se tiennent pour désigner les enseignants qui vous représenteront au sein des comités de négociation et exécutifs. Lorsqu'une entente est conclue, vous devez voter pour qu'elle devienne officielle.

Votre rôle consiste à vous tenir informé et à profiter d'occasions de participer au processus.

- Consultez le site Web de l'ATA (www.teachers.ab.ca).
- Lisez l'*ATA News*.
- Abonnez-vous aux mises à jour envoyées aux membres (*Members' Update*).
- Répondez aux sondages lorsqu'on vous y invite.
- Participez aux réunions d'information.
- Discutez des enjeux avec vos collègues.
- **Enfin, assurez-vous de voter.**

Pour toute question concernant votre convention collective ou le processus de négociation, contactez l'ATA en composant le 1-800-232-7208.



The Alberta
Teachers' Association